

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 46 (1910)

**Heft:** 47

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

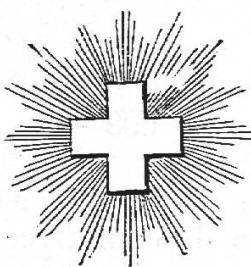
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XLVI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 47.



LAUSANNE

26 novembre 1910

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

**SOMMAIRE :** *Un diplôme romand pour l'enseignement du français. — Chronique scolaire : Pédagogie des anormaux, Genève, Neuchâtel, Vaud. — PARTIE PRATIQUE : Conseils d'un mathématicien. — Notre pays : Notre armée. — Cours complémentaires : Histoire suisse, les héros. — Dictée.*

## UN DIPLOME ROMAND POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN PAYS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

Un diplôme n'est pas bien dit, car il y en aura deux : un diplôme du degré supérieur permettant d'enseigner dans les écoles secondaires, les gymnases et surtout les écoles de commerce, et un diplôme du degré inférieur grâce auquel nos jeunes gens et nos jeunes filles pourront répandre la langue française dans les pensionnats et les familles des pays de langue étrangère. Il va sans dire que le diplôme supérieur ne fera pas loi dans les écoles supérieures des différentes nations européennes ou autres, mais il sera comme une sorte de clé du grenier de Perrault, qui ouvrira les portes des différents établissements d'instruction publique ou privée avec assez de facilité et permettra au porteur du premier brevet de se caser sans trop de peine, en attendant le moment de vaincre d'autres obstacles, surtout de se familiariser avec les institutions scolaires et de s'y conformer pour avoir le droit de professer définitivement. Nous savons gré à MM. les Chefs du Département de l'Instruction publique de nos cantons romands, Berne y compris, d'avoir songé à cette question si intéressante, toute d'actualité et d'avoir nommé une commission pour l'étudier au mieux. Cette commission se composait de MM. Bernard Bouvier, professeur à l'Université de Genève, Jean Bonnard, professeur à l'Université

de Lausanne, Dessoulavy, professeur à l'Académie de Neuchâtel, Favre, professeur à l'Ecole de commerce de Hauterive, Roullier, inspecteur des écoles, et l'auteur de ces lignes. Le sympathique chef du Département de l'Instruction publique de Genève, M. William Rosier, la présidait, et M. Duchosal, d'abord, M. Malsch, ensuite, en étaient les secrétaires.

La besogne n'allait pas manquer. Il fallait surtout poser les bases de nos délibérations, apprendre à se connaître, se tenir sur une certaine réserve, car il y avait tant de points à examiner, d'idées à soulever, de susceptibilités à ménager, de revendications à formuler, de droits à défendre. Les Jurassiens... des Allemands pur sang et rien de plus... Les Fribourgeois, mon Dieu, ne sont-ils pas tous atteints de pythonisme aigu!... Les Valaisans, entre leurs hautes montagnes qui bornent leur horizon, comment pourraient-ils avoir des conceptions un tantinet élevées. Neuchâtel, mais elle n'a qu'une académie! — Maintenant, elle possède une université! — Lausanne, ah! mais c'est le centre de la Suisse romande bien pensante, le pivot géographique de la Suisse romande. Genève, la cité de Calvin, Genève, la ville si choyée des Crésus de tous pays, allait pousser la condescendance jusqu'à écouter les vœux des représentants d'autres cantons!... Mais un bon génie présida notre première séance et ce bon génie ne nous abandonnera jamais. Il est vrai que nous lui fîmes tâche facile. Faut-il le nommer? Il s'agit de notre ami, M. Rosier, qui sut d'emblée nous mettre tous à l'aise, grâce à sa parole si chaude, si vibrante, à son accueil si cordial, à ses conseils si précieux. Et puis, il y a plaisir à vivre dans la société de MM. Bernard Bouvier, aimable toujours, Jean Bonnard, très calme et bienveillant, Dessoulavy, si affectueux, Favre, d'une sérénité de fakir, bon comme du pain, de Roullier, tenace et réfléchi comme les montagnards. Quelle bonne fortune de travailler avec des collègues de cette trempe! En fuite, les doutes de ne pas voir ces séances aboutir à quelque chose de bien; évanouie, l'idée que Lausanne et Genève allaient exercer une sorte de dictature dans les délibérations; disparu l'esprit de prévention! Aussi les séances de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Porrentruy et Fribourg furent-elles des

plus laborieuses, mais des plus intéressantes. M. Jean Bonnard, chargé d'élaborer le règlement, M. Bernard Bouvier, le programme du diplôme au degré supérieur, facilitèrent beaucoup la tâche de la Commission. Les recherches qu'ils firent, les lettres qu'ils échangèrent avec des Suisses à l'étranger, les idées qu'ils émirent, les conclusions auxquelles ils arrivèrent donnèrent lieu à une discussion fort sérieuse, courtoise toujours. Indiquer ici et le programme et le règlement me paraît inutile, d'autant plus que M. Bonnard écrira un article sur ce sujet dans l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse* de 1911. Qu'il suffise de dire que l'examen ne sera pas des plus faciles, mais que tout jeune homme intelligent, de volonté forte, sera accueilli avec bienveillance par la Commission d'examen, qui siégera deux fois par an, en tout ou en partie, pour les épreuves écrites dans une localité quelconque de la Suisse romande, pour les épreuves orales à tour de rôle dans les villes de Lausanne, Neuchâtel et Genève, et pendant trois années de suite dans la même ville. Aucun titre ni diplôme ne sera exigé des candidats au diplôme du degré supérieur. La Commission d'examen désignera les épreuves dont pourront être dispensés les candidats porteurs de diplômes tels que : certificat de maturité, baccalauréat ès-lettres, licences ès-lettres, diplôme de sortie d'une école de commerce, brevet de maître secondaire ou de maître primaire.

La question du diplôme du degré supérieur étant résolue, restait à savoir si la Commission allait s'occuper d'un diplôme du degré inférieur. Le promoteur de l'idée, M. Marchand, défendit sa cause le mieux qu'il put, et ses collègues le chargèrent de présenter un règlement et un programme qui eurent les avantages de la discussion à Fribourg et à Genève.

Dans un rapport qu'il adressait à la Commission, le soussigné disait : « Si l'enfant a une maîtresse aimable, ayant du goût pour sa vocation, parlant sa langue correctement, sachant l'insinuer plutôt que l'imposer, l'insinuer par une étude qui n'aura rien de sévère, rien de trop ardu, mais qui consistera surtout en historiettes bien choisies, bien contées, l'enfant prendra intérêt au français, aimera son institutrice.... Qu'arrive-t-il trop souvent ? Les jeunes

filles qui partent pour l'étranger sans brevet aucun possèdent bien mal leur langue, et ce sont elles qui sont chargées de l'enseignement à la jeunesse ! L'école secondaire a délivré un certificat de sortie, certificat où on peut lire que la conduite a toujours été bonne, que la note est excellente et la signature du directeur et celle du président de la Commission, donnent à cette feuille de papier une valeur qu'elle n'a pas du tout. Sans préparation aucune, sans idées générales, peu au courant des règles les plus élémentaires de la pédagogie, dans une ignorance complète de l'enfant, de ses goûts, de ses aspirations, de son évolution physique et intellectuelle, de l'éveil de son esprit et de son cœur, de la manière de tenir compte de ce principe que « l'esprit ne s'approprie bien que les connaissances qui lui procurent du plaisir et une excitation agréable », le jeune homme ou la jeune fille se fera détester de ses élèves qui prendront en aversion notre belle langue française.....

Un diplôme bernois, un diplôme neuchâtelois, un diplôme genevois, c'est un peu vague. Quand nous aurons le diplôme romand, alors la situation sera tout autre. Peu à peu, il aura droit de cité dans tous les Etats et, cette heure arrivée, ce n'est pas la première venue qui osera se présenter comme pédagogue. Actuellement, elles sont trop nombreuses encore les jeunes filles qui partent pour l'étranger sans posséder aucun titre que leur complète inexpérience des gens et des usages du monde. Elles sont pleines de bonne volonté, elles se figurent qu'enseigner le français à l'enfant est tâche bien facile, mais comment travailler à l'éducation des autres, quand on est passablement du Danube ? Le diplôme romand du degré inférieur mettra fin à cette fausse situation. De plus, il permettra à des jeunes gens de nos collèges et de nos écoles secondaires qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu continuer leurs études, de subir l'examen en obtention du diplôme romand et d'aller en pays de langue étrangère se vouer à l'enseignement du français d'une manière intelligente et rationnelle. La bonne d'enfants pour bonne d'enfants, la femme de chambre pour femme de chambre. Aujourd'hui, que de jeunes filles font l'office de Maître Jacques ! Sans brevet, elles doivent passer par les Fourches Caudines, car il faut vivre.

Je ne me berce pas d'illusions. De longtemps encore, le diplôme romand du degré inférieur ne permettra point d'emblée à nos fils et à nos filles d'être reçus dans toutes les bonnes familles, mais la situation, s'améliore petit à petit et, dans quelques années, en Allemagne comme en Autriche, partout, on exigera que cette formalité soit remplie. Faut-il encore vous parler net? Par ce moyen, n'empêchera-t-on pas quelques jeunes filles d'aller au ruisseau? Beaucoup sont renvoyées de leur place pour cause d'incapacité et, malheureuses, parfois seules au monde, elles prennent le chemin de Cithère. Pourtant, elles quittèrent le pays, la maison, le cœur pur ».

A l'unanimité, moins une abstention, la Commission reconnut la nécessité du diplôme romand du degré inférieur. Ici encore, avant l'examen, le candidat n'aura à présenter aucun titre ni diplôme, mais la Commission examinera quelles seront les dispenses à accorder aux candidats qui seront porteurs d'un diplôme. Ajoutons qu'il ne pourra y avoir aucune confusion entre les diplômes, car, outre la dénomination de diplôme du degré supérieur et diplôme romand du degré inférieur, le programme de l'examen figurera en entier au dos de ces brevets.

Entretenir les lecteurs de la rigueur du programme, à quoi bon? Que les intéressés se rassurent. Ce ne sera jamais le couteau d'Abraham. Pour ceux qui aimeraient en apprendre davantage, l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse* de l'an qui vient leur donnera tous les renseignements désirables, car le représentant du Jura bernois a été chargé par M. Guex de faire un rapport à ce sujet.

M. Rosier, président de la Commission du brevet romand, a soumis le règlement à la réunion des chefs de Départements de l'Instruction publique des cantons romands, à Sierre, le 20 septembre écoulé, sous la présidence de M. Decoppet. L'assemblée l'a adopté moyennant quelques légères modifications. Il paraîtra *in extenso* dans le prochain *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*.

Les journées que les délégués romands ont passées ensemble furent des journées bénies, non seulement par les résultats aux-quels ils arrivèrent, mais par la sympathie qu'ils se témoignèrent

toujours, par les confabulations pleines de charmes et de sel qui firent oublier les soucis des lendemains, par la nécessité qu'il ressentirent tous d'envoyer plus que jamais à l'étranger des jeunes gens et des jeunes filles connaissant notre belle langue qui est, comme le disait Paul Deschanel à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Alliance française, par excellence, la langue de la conversation, car elle a le sourire, la grâce. Et il ajoutait encore : « Il y a des races tristes, même sous le soleil ; la nôtre est gaie. Le ciel de France est sur nos lèvres ». Le ciel de France a passé sur la Suisse romande tout entière. Notre jeunesse aussi ira porter au loin une parcelle de cet esprit réconfortant, car « l'esprit français, c'est la raison en étincelles ».

Marcel MARCHAND.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

\* \* \* **Pédagogie des anormaux.** — Un nouveau cours pour la formation du personnel chargé de l'enseignement aux anormaux et arriérés se donnera à Berne, du 24 avril au 17 juin 1911. Le directeur du cours est M. Janch, le maître distingué d'une classe spéciale, à Zurich. Il a comme collaborateurs : MM. von Speyr, Gugelberger, Schueider, directeur, Prohaska et Mme Labhard-Martig et Reinhard. S'inscrire, jusqu'à la fin de l'année courante, auprès du Département de l'Instruction publique de son canton. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. le Dr Ganguillet, président du Comité d'organisation, à Berne. (*Pour le canton de Vand, voir notre prochain numéro.*)

**GENÈVE.** — Parmi les divers enseignements relatifs à la science de l'éducation qui seront donnés, ce semestre, à l'Université de Genève, l'*Educateur* tient à signaler le cours de privat-docent de M. Albert Malsch, secrétaire du département de l'Instruction publique, sur « les théories pédagogiques de Herbart et leurs applications ». C'est avec plaisir, en effet, que nous voyons s'introduire à Genève l'étude systématique de la doctrine la plus féconde en résultats de tout le mouvement pédagogique moderne. Dans sa leçon d'ouverture, M. Malsch, tout en rendant hommage aux recherches d'ordre spéculatif, a annoncé que son but serait tout pratique et que les questions d'enseignement public le préoccuperaient avant tout. Il convient d'encourager cette tendance : rien de plus nécessaire que de remonter aux principes et de s'assurer d'une méthode; mais il ne faut pas s'oublier dans les abstractions — l'école est là, et l'enfant, qui attendent qu'on s'inquiète d'eux — les grands éducateurs n'ont jamais négligé cette partie si importante du problème pédagogique. Herbart lui-même a trouvé, dans l'action, le moyen de concilier tous ses doutes et de fonder ses théories les plus solides. Il est bon de nous le rappeler. Il serait meilleur encore de l'imiter. Remercions donc M. Malsch de nous avoir convié à le faire.

**NEUCHATEL.— Examens d'aptitude pédagogique.** — Avant 1909, les membres du corps enseignant dans leur 5<sup>me</sup> année de pratique devaient subir l'examen d'aptitude pédagogique. Depuis 1909, les membres du corps enseignant ayant un an d'activité pratique subissent la même épreuve devant un jury délégué à ces fonctions par le Département de l'Instruction publique et composé de Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement primaire et d'un membre désigné dans la région où se font les examens et faisant partie de la Commission des Examens d'Etat.

L'an dernier, à la suite des Examens d'aptitude, il s'est élevé des voix protestant énergiquement contre les conclusions du rapport des membres du jury d'examen ; on faisait même jusque dans la presse quotidienne, des critiques amères à l'adresse des auteurs du rapport attaqué très vivement. Nous n'avons pas ici à revenir sur un sujet dont on a assez parlé en son temps et si nous avons effleuré le souvenir de cette controverse c'est uniquement parce que le rapport pour les examens de 1910 va paraître prochainement.

Certes, on pensait volontiers que l'examen d'aptitude pédagogique n'était qu'une formalité voulue par un article de la loi. On se berçait de l'illusion que cet examen n'était qu'une visite de la classe du candidat, visite qui comportait une ou deux leçons données devant le jury et une composition littéraire sur un sujet pédagogique. Puis on se disait que ce brevet ne se refusait pas et que, somme toute, sans autre préparation, on franchissait aisément ce pas. C'était, il faut bien l'avouer, une croyance toute imprégnée de « dolce farniente » et le réveil de cette douce somnolence fut quelque peu vif.

Peut-être qu'on ne connaît pas suffisamment les exigences de cet examen et sommairement, il peut être utile de les examiner ici.

On demande d'abord aux candidats de donner une leçon complète à des élèves du degré où ils enseignent. Cette leçon est prise dans leur programme et comporte une branche quelconque de l'enseignement. Le sujet en est donné à l'avance et toute latitude est laissée au candidat pour la préparation. Il est seulement exigé qu'aucun livre ne soit consulté pendant la durée complète de l'examen. Et c'est logique. Reconnaissions ici la manière judicieuse avec laquelle les sujets de leçons sont choisis. Puis, tandis qu'ils préparent leurs leçons, les candidats, en attendant leur tour, travaillent à leur composition dont le sujet d'ordre pédagogique exige pour être convenablement traité une forme littéraire et des idées pédagogiques bien nettes, ne restant pas dans le domaine d'un idéal couleur de rose, mais pouvant recevoir une application pratique pouvant être expérimentée. C'est pour ce travail qu'il est utile et qu'on peut dire nécessaire de se documenter sur le mouvement important d'idées nouvelles qui se manifeste en pédagogie. Les publications sur la matière abondent et éclosent à chaque semaine pour ainsi dire. Cela ne veut pas dire qu'il faille les lire toutes, car toutes ne sont pas appelées à avoir grand succès et tous les auteurs qui pensent écrire et développer des idées et des théories nouvelles ne font souvent que reprendre sous d'autres formes d'anciennes conceptions, ou bien alors, ils émettent des paradoxes dont l'application est impossible. Mais il est certainement dans le nombre de nouveaux livres de pédagogie des volumes qu'il faut lire et méditer, qu'il faut pour ainsi dire digérer et s'assimiler si l'on veut remplir sa tâche

avec discernement et intelligence. C'est une préparation utile, non seulement à des examens pédagogiques, mais à l'exercice de sa vocation et je suis persuadé que c'est là l'esprit dans lequel il faut travailler pour la suite de sa carrière. Terminons ici ce développement dont la substance peut aussi s'appliquer à la dernière épreuve à laquelle est soumis le candidat au brevet d'aptitude. Tandis qu'il a donné lecture de sa composition, qu'il en a au besoin discuté les idées avec le jury, il lui échoit par tirage au sort une « causerie pédagogique » sur un sujet d'actualité, ou d'importance primordiale, ou encore traitant de l'une ou l'autre des facultés de l'enfance et des développements dont elle est susceptible. Ici encore, le candidat doit être préparé pour les quelques minutes d'exposé qu'on reclame de lui et pour la discussion qui suit. Enfin, le candidat entend la critique de sa leçon pratique. Et voilà tout. Il n'y a rien là de trop exigeant, et il est bien compréhensible que ceux qui sont appelés à instruire la jeunesse d'aujourd'hui doivent posséder un bagage minimum de « connaissances professionnelles » qu'ils n'ont pas ou qu'ils ont mal acquises au moment où ils obtiennent leur brevet de connaissances. Il est naturel qu'on se montre décidé à faire de cette épreuve une séance pédagogique utile pour le candidat qui se rend un compte exact de ce qu'on attend de lui.

Cette année, si un certain nombre de brevets d'aptitude ont été refusés, c'est que le Jury a obéi à une idée de progrès et à un désir d'améliorations et de perfectionnements du corps enseignant dont l'école et le pays tout entier retireront les bienfaits. Je rends ici hommage à la bienveillance du jury et à l'organisation de ces examens, qui m'a paru rationnelle.

Que les candidats futurs considèrent l'épreuve avec le sérieux qu'elle mérite et que la croyance à une pure formalité cesse pour le plus grand bien de tous.

L. Q.

**VAUD.** — **Société pédagogique vaudoise.** — La section d'Yverdon a eu samedi 12 novembre, son assemblée sous la présidence de M. Aug. Golay, instituteur à Molondin, qui a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux venus dans la Section, et a rendu un bel hommage à un fidèle membre de la Société : le regretté F. Giddey.

La première question : « Comment lutter contre la littérature malsaine et immorale » ayant fait l'objet d'un rapport et d'une discussion dans deux réunions précédentes n'a pas été reprise.

La seconde : « Comment enrichir le vocabulaire de nos élèves et améliorer leur orthographe » a été traitée, dans un rapport intéressant, qui ne manquait pas d'une certaine originalité et dont l'auteur est M. Fankhauser, instituteur à Ursins. Les conclusions ont donné lieu à une discussion nourrie, mais où, comme toujours, les opinions les plus divergentes ont été émises.

Enfin Mlle Vetter, maîtresse de musique, a présenté sur la demande du Comité, une étude très complète et fort bien ordonnée sur la « gymnastique rythmique » qui est en train, en Allemagne surtout, de révolutionner l'enseignement du chant.

L'assemblée a été vivement intéressée par le travail savant de Mlle Vetter. Il nous sera permis de demander au Comité de la Section d'Yverdon, de reprendre le sujet plus tard avec démonstrations pratiques. La conclusion n'en sera pas plus probante.

Un banquet fort bien servi a eu lieu à une heure à l'Hôtel du Paon et réunis-

sait — innovation qui a fait plaisir — le corps enseignant de Grandson et Yverdon. Une surprise absolument inédite attendait les participants au banquet. Le président a reçu au cours de la partie familière un don de cent francs de la part d'un généreux hôte de passage à Yverdon, lequel apprenant la réunion de ce jour, voulait témoigner au corps enseignant sa sympathie et son intérêt actif.

Inutile d'ajouter que cette bonne aubaine n'a pas peu contribué à égayer la fin de ce banquet dans lequel les productions les plus variées et les plus divertisantes : Chœurs, récitations, duos, monologues comiques, se sont succédé avec un entrain communicatif.

Encore une fois s'est confirmé l'adage bien connu : « Les absents ont toujours tort ». H. Gz.

\*\*\* **Ecole primaires supérieures.** — Deux classes nouvelles viennent de s'ouvrir, l'une à Donneloye, sous la direction de M. Monneyron et l'autre à Mézières, sous celle de M. Jean Tissot, ci-devant instituteur à Carrouge. Cette dernière est, dit-on, la vingt-cinquième classe primaire supérieure ouverte dans le canton. H. Gz.

\*\*\* **Aux membres de la S. P. R.** — Notre collègue M. H. Guignard, à Vaulion fait fabriquer un frottoir pour tableau noir, de son invention et dont on dit grand bien. Plusieurs collègues en ont fait l'essai et ont adressé à l'inventeur des félicitations à ce sujet.

Afin de faciliter l'introduction de cet objet modeste, mais utile, dans un grand nombre de classes, M. Guignard fait savoir qu'il consentirait à céder son frottoir aux membres de la S. P. R. à fr. 0,65 l'exemplaire dès maintenant au 31 décembre prochain, au lieu de 1 fr., prix de librairie.

Les échantillons-types de ce frottoir ont été déposés aux musées scolaires de Vaud et Neuchâtel par les Départements de l'instruction publique de ces cantons qui les recommandent au personnel enseignant.

(*Communiqué*).

H. Gz.

\*\*\* **Prangins.** — On nous écrit :

Nous avons le regret d'enregistrer la démission de Mlle Antonie Dessous-l'Eglise, qui dirigeait depuis le 1er février 1880, la classe semi-enfantine du village.

C'est le 1er novembre, après trente années entièrement passées dans la localité, que Mlle Dessous-l'Eglise a quitté sa classe au milieu des regrets de la population entière.

Personnalité d'élite, au cœur large, pour qui le devoir est la première des choses, notre ancienne maîtresse enfantine s'était dévouée corps et âme au service de ses petits élèves, qu'elle chérissait. Toujours à la brèche, elle ne craignait pas d'altérer fortement sa santé à la tâche ; elle lutta avec la dernière énergie, patienta jusqu'au bout et ne donna sa démission qu'au moment où ses forces l'abandonnèrent.

Par ses excellentes qualités de cœur et de caractère, autant que par ses connaissances pédagogiques, elle laisse, dans les trois générations qui ont eu le bonheur de fréquenter son école, des traces profondes et ineffaçables.

Nous souhaitons à Mlle Antonie, comme on aime à l'appeler dans l'endroit, un rétablissement prompt et complet, afin qu'elle puisse jouir d'une retraite longue et paisible. X.

## PARTIE PRATIQUE

### Conseils d'un mathématicien.

L'auteur de l'*Initiation mathématique*, M. C.-A. Laisant, à Paris, vient de publier une brochure très intéressante sur l'*Enseignement du calcul*, de laquelle nous extrayons les passages suggestifs suivants :

La pratique des premières opérations (addition et soustraction de petits nombres) fait ressortir de nombreuses propriétés, très utiles, intéressantes, qu'il y a lieu de faire découvrir en quelques sorte par les enfants eux-mêmes, au lieu de les énoncer sous une forme dogmatique et d'en formuler de soi-disant démonstrations.

Par exemple, l'addition donne une somme indépendante de l'ordre dans lequel on prend les nombres à ajouter ; une différence ne change pas si on ajoute ou si on enlève un même nombre à chacun des deux nombres donnés, etc. Beaucoup de bons traités d'arithmétique donnent ces propriétés. C'est à l'éducateur avisé qu'il appartient d'en tirer parti ; nous en dirons autant des règles, que nous n'avons pas à indiquer ici dans le détail, mais au sujet desquelles il faut user de grandes précautions, en ne se hâtant pas, en ne les formulant que lorsque l'enfant sait déjà les appliquer. N'oublions jamais, du reste, que ces règles sont le résultat d'efforts poursuivis pendant de longs siècles ; et qu'il est bon, au point de vue éducatif, de laisser l'enfant tâtonner un peu par lui-même, repasser par les sentiers où cheminèrent ses ancêtres, et de l'amener doucement et progressivement à la pratique qui nous semble aujourd'hui la plus simple et la meilleure. C'est ainsi seulement qu'il arrivera à la compréhension complète. Or, en matière d'enseignement « savoir » n'est rien ; « comprendre » est tout. Les brutes, s'il en reste encore, qui proclameraient la doctrine contraire devraient être considérées comme des survivances du moyen-âge.

Il va de soi que ces observations générales sur les théorèmes et les règles, que nous présentons ici à propos de l'addition et de la soustraction, s'appliquent à l'arithmétique tout entière, de telle sorte que nous n'aurons plus besoin d'y revenir.

Mais nous ne saurions abandonner ces deux premières opérations sans faire une remarque qui doit également réagir sur toute la suite. A partir de l'instant où l'enfant sait tracer des chiffres, avouons-nous dit, il est bon d'en faire usage pour l'écriture des nombres et pour la pratique des opérations. Mais à cet instant-là, il sait aussi former des lettres, et il n'est pas plus difficile de se familiariser avec l'écriture littérale qu'avec l'écriture purement numérique. C'est de l'algèbre, dira-t-on ? Certes oui, et c'est précisément pour cela qu'il importe d'initier l'élève aux premiers éléments de cette langue merveilleuse. « Calcul » ne veut pas dire exclusivement « arithmétique ».

On n'a jamais trop de ressources à sa disposition, et il serait stupide de se priver systématiquement de celles que nous pouvons avoir sous la main, si l'acquisition n'en est pas trop onéreuse. Or, c'est précisément le cas. L'algèbre, dans le domaine dont il s'agit ici, est facile, beaucoup plus facile que l'arithmétique. Elle est amusante, suggestive, elle vient en aide à la compréhension, et c'est

uniquement par le fait d'un préjugé qu'on a fait systématiquement cette division absolue entre l'arithmétique et l'algèbre, mettant la plus difficile au début, renvoyant l'autre à des études prétendues supérieures, alors qu'elles devraient se prêter mutuellement appui ; c'est ainsi qu'on aboutit en fin de compte à inspirer le dégoût pour ainsi dire universel de la science des nombres, instrument fondamental dans l'acquisition de nos autres connaissances.

(*A suivre,*)

### NOTRE PAYS.

#### *Leçon VII. — Notre armée.* <sup>1</sup>

**A. Son histoire.** — L'histoire de notre armée est jalonnée par les batailles importantes que tout élève des écoles suisses apprend à connaître : Sempach et Nafels, St-Jaques, Grandson, Morat, Marignan, etc.

« C'est par la force des armes que les Confédérés ont fondé, défendu et consolidé à travers les siècles notre patrie... » Ils ont affirmé leur indépendance vis-à-vis du pouvoir autrichien qui passait alors pour le plus redoutable de l'Europe. Ils ont su vaincre des ennemis dix fois plus nombreux et, au moyen-âge, notre pays était la première puissance militaire.

Les premières victoires des Suisses montrèrent à l'Europe la *supériorité de l'infanterie sur la cavalerie* ; elles lui apprirent également que, pour défendre un pays, une armée composée de tous les citoyens valides vaut mieux qu'une armée faite de soldats professionnels, voués uniquement au métier des armes.

Jadis, en effet, comme aujourd'hui encore en Angleterre, les armées européennes se recrutaient parmi les hommes qui s'engageaient à servir leur pays pendant quelques années et qui faisaient de ce travail leur unique occupation. Mais, de plus en plus, les armées européennes se composent de tous les fils du pays. En France, en Allemagne, tout citoyen est soldat. En Belgique, une loi récente exige qu'un fils par famille serve sous les drapeaux. En Suisse, ce fut toujours la tâche de chaque citoyen de défendre son pays : nous avons la *nation armée*.

Après les guerres de Bourgogne et celle de Souabe, la Confédération est très puissante à Novare, en 1513, la gloire militaire des Suisses est à son plus haut point. En 1515, à Marignan, ils sont vaincus, mais des vaincus redoutés et respectés. (S'il y a moyen de se procurer une reproduction des tableaux de Hodler « La bataille de Marignan », ce serait une leçon inoubliable).

C'est après Marignan que la Confédération décide de n'employer jamais son armée à porter la guerre hors de son territoire et à *faire des conquêtes*. L'armée suisse devient à ce moment et est restée jusqu'à aujourd'hui une armée *défensive*. D'autres pays ont une armée employée à des conquêtes, surtout des conquêtes *coloniales*. La Suisse n'a jamais voulu se procurer des colonies par la force des armes. (Citer des nations ayant des colonies. Où y a-t-il des armées européennes guerroyant actuellement en pays étrangers ? Maroc, Etats africains, Inde, etc.)

Cependant, si la Suisse comme telle ne fait plus la guerre au dehors, on sait que le *service mercenaire* fut longtemps en vigueur. Les cantons suisses louaient

<sup>1</sup> Nous prions nos lecteurs d'excuser une interversion ; cette leçon VII devant paraître avant celle du n° 45, page 675, *La Suisse et l'étranger*.

leurs soldats à l'étranger. Cette manière de faire eut pour l'armée quelques avantages : elle maintint l'esprit militaire, le courage et l'abnégation ; mais elle eut plus d'inconvénients que d'avantages : grâce à elle, l'étranger devint maître, divisa les Suisses et risqua de faire périr notre patrie.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'armée suisse n'existe plus guère et lorsque l'invasion française se produisit, ce n'est pas la nation armée qui put se porter au-devant d'elle pour protéger le sol natal, mais seulement ici et là quelques bataillons, surtout les bataillons bernois, au *Grauholz*. Manquant d'union, les Suisses laissèrent fouler aux pieds leur pays par d'autres Etats, et connurent les horreurs de la guerre et de l'invasion.

Le marbre du *Grauholz* qui porte comme devise : « Soyez unis » révèle ce qui manquait à la patrie.

Jusqu'en 1848, l'armée suisse est encore en pleine crise. Un grand nom s'attache à cette époque, celui du général Dufour. C'est lui qui fut l'auteur de la fameuse carte militaire, travail remarquable, et qui fut d'une utilité incontestable. (Montrer l'ancienne carte Dufour.) C'est lui qui, en 1841, fit adopter par la Diète le drapeau à croix blanche sur fond rouge pour toutes les troupes confédérées.

De 1848 à nos jours, l'armée suisse se consolide, s'organise, progresse. Composée autrefois de *contingents* ou troupes fournies par les cantons, elle manquait d'unité. Ces contingents étaient en effet éduqués et exercés militairement *par les cantons*. Tous les soldats n'avaient donc pas toujours la même manière de se conduire en campagne et de combattre. On s'en aperçut lors de la guerre franco-allemande (1870-1871). Commandée par le général *Herzog*, notre armée suisse se porta aux frontières pour protéger le sol du pays contre l'invasion des troupes étrangères. — (C'est à cette occasion que fut composé : Roulez tambours.)

En 1874, on réorganisa l'armée. Depuis ce moment, c'est la Confédération qui fait instruire tous les soldats suisses. C'est elle aussi qui fournit tout le matériel de guerre, autrefois procuré par chaque canton à son contingent.

Toutefois, ce sont les cantons suisses qui *recrutent* leurs soldats d'infanterie, les dragons, les artilleurs de campagne.

Enfin, en 1907, une nouvelle loi militaire a transformé quelque peu l'instruction des soldats.

Les écoles de recrues sont maintenant de 65 jours pour l'infanterie, de 75 pour l'artillerie, de 90 pour la cavalerie. Elles étaient de plus courte durée autrefois.

Autrefois, les hommes ne *répétaient* ce qu'ils ont appris à l'école de recrues que tous les 2 ans, maintenant ils s'exercent *chaque année* pendant 11 jours.

B. *Son organisation actuelle.* — A 20 ans, tout Suisse est soldat. A 19 ans, tout jeune homme passe son examen de recrues. De 20 ans à 32 ans, le soldat fait partie de l'*élite*, doit prendre part à 7 cours de *répétition* et se présenter chaque année à une *inspection d'armes et de l'habillement*, s'exercer à tirer avec son fusil.

A 33 ans, il entre dans la *landwehr* et doit faire un cours de *répétition*, s'exercer au tir, se présenter à l'*inspection*.

De 40 à 48 ans, le soldat est incorporé dans le *landsturm* qui, en temps de guerre, s'occupera de protéger les villages, les femmes et les enfants et de faire toutes sortes de travaux destinés à faciliter la tâche de l'armée active et combattante.

L'armée suisse peut maintenant mettre sur pied 200 000 hommes dont 130 000 d'élite et 80 000 de *landwehr*.

A côté de ces troupes qui ne sont pas toujours sous les armes, il existe des corps spéciaux occupant les points importants de nos Alpes (Gothard et St-Maurice).

C. *Son but.* — Quelle tâche est échue à notre armée? Maintenir sa *neutralité*. La Suisse s'est déclarée neutre *elle-même*, c'est-à-dire qu'elle a renoncé, nous l'avons vu, à se mêler de conquêtes et des querelles des autres. Elle demande à vivre, non à agrandir son territoire. L'Europe a reconnu cette neutralité et elle en a été heureuse, car la Suisse, si elle l'avait voulu, aurait apporté de redoutables complications dans les affaires des Etats européens. Jusqu'au XVIII<sup>me</sup> siècle, on respecta plus ou moins la neutralité du pays. La Révolution française, par contre, n'en tint nul compte.

Les nations, reconnaissant le danger qu'il y aurait à ce qu'une grande puissance s'emparât de la place forte naturelle qu'est la Suisse, reconnaissent officiellement sa neutralité, le 20 novembre 1815, au Congrès de Vienne, après la chute de Napoléon qui n'était plus là pour s'opposer à cet acte. Les puissances s'engagèrent à respecter le territoire de notre pays, à n'y pas porter la guerre, à ne pas chercher à s'en emparer pour tenir d'autres puissances en échec.

Cependant, on peut toujours craindre que ces puissances ne puissent pas tenir leur promesse et qu'une guerre les *oblige* à violenter notre pays. C'est pourquoi il est indispensable que notre armée soit forte, bien disciplinée, pénétrée de la conviction qu'il faut défendre le sol natal et faire respecter nos biens, nos concitoyens, nos libertés. Jamais la Suisse ne cherchera la guerre, mais jamais non plus, elle ne devra la laisser éclater sur son territoire en ne gardant pas ses frontières.

D. L'armée suisse rend, en temps de paix, des *services* qu'il faut savoir apprécier. Dans les pays où chaque citoyen n'est pas soldat, on constate en général que ces citoyens *connaissent peu leur pays*. Ils n'ont pas l'occasion d'y voyager à pied longuement comme on le fait quand on parcourt sa patrie sac au dos, avec son bataillon.

Ne connaissant pas leur pays, ils ne connaissent que peu *leurs concitoyens*. A l'école de recrues, au service militaire, on est en relations avec des camarades de toutes classes, de religions et de positions différentes; on se rapproche les uns des autres et on apprend à s'aimer.

Enfin, le service militaire inculque des sentiments de discipline, d'ordre, de respect indispensables pour la paix et la bonne marche d'un pays. (Un simple fait: Voyez dans un pays comme l'Angleterre ou la Belgique la peine qu'il faut pour organiser un cortège, même un cortège d'enterrement. Chez nous, d'instinct, les citoyens se groupent et marchent en rangs.)

QUESTIONS. — 1<sup>o</sup> Comment les guerres de la période héroïque de la Confédé-

ration ont-elles montré la supériorité de l'infanterie sur les autres corps de troupes ?

2<sup>o</sup> Y a-t-il plus de gloire à être carabinier, artilleur ou fusilier ?

3<sup>o</sup> Quels travaux le landsturm pourrait-il accomplir en temps de guerre pour aider l'élite ?

4<sup>o</sup> Comment l'école peut-elle faciliter l'instruction du futur soldat ?

5<sup>o</sup> A quoi cela peut-il servir de connaître son pays, non seulement par la géographie, mais par les voyages ?

6<sup>o</sup> Quels sont les points de notre territoire qu'il serait très important de défendre en cas d'invasion ?

L.-S. P.

### COURS COMPLÉMENTAIRES

#### Histoire suisse.

Nous traiterons pendant l'hiver 1910-1911, à l'usage des jeunes gens des cours complémentaires, une dizaine de sujets se rapportant à l'histoire de notre patrie, et dont voici les titres :

1. Les héros. — 2. Les martyrs. — 3. Ceux qui ont empêché le sang de couler. — 4. L'amour de la liberté. — 5. L'union. — 6. La discipline. — 7. Les œuvres des ténèbres. — 8. Quelques familles illustres. — 9. Les bienfaiteurs de la patrie. — 10. Autrefois et aujourd'hui.

#### Les héros.

Ceux qui, pieusement, sont morts pour la patrie,  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.  
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau.  
Toute gloire, près d'eux, passe et tombe éphémère.  
Et, comme ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !

Comme tous les pays, la Suisse a eu des héros. Peut-être même sont-ils plus nombreux dans notre histoire que dans celle d'autres peuples, car les guerres que nos ancêtres ont dû soutenir pour conquérir et conserver leur indépendance ont nécessité des actions d'éclat et des morts glorieuses. Pourtant, si des milliers de personnes ont sacrifié leur existence pour le salut de la patrie, l'histoire n'a conservé que les noms de quelques-unes d'entre elles. Il y a eu des quantités de dévouements obscurs, de sacrifices ignorés. Accordons une pensée émue et reconnaissante à tous les héros dont rien ne rappelle la mémoire. Si leurs noms sont oubliés, leur œuvre n'en est ni moins belle, ni moins utile. Ils ont droit à notre gratitude et à notre respect.

Puis, passons en revue les noms de ceux dont la tradition ou l'histoire nous ont conservé le souvenir.

En 1288 et en 1289, l'empereur Rodolphe de Habsbourg fit la guerre aux Bernois dont il désirait s'emparer de la ville. La cité fut assiégée trois fois et ne dut son salut qu'à l'héroïsme extraordinaire de ses défenseurs. Une famille entière, celle des *Neunhaupt*, se fit tuer sur le champ de bataille. Les ennemis s'étant emparés de la bannière bernoise, un courageux bannieret, *Hans de Gruyère*, réussit à la reprendre, et la rapporta à Berne teinte de sang.

Pendant les premières années du XIV<sup>me</sup> siècle, qui furent une période si critique pour notre indépendance, la tradition perpétue le souvenir de *Guillaume Tell*, l'habile et courageux arbalétrier de Bürglen, sous la flèche duquel tomba Gessler, l'opresseur de la patrie. Elle nous a conservé également le récit de la courageneuse attitude de ce jeune garçon de Lucerne qui, ayant découvert la *conjugation des manches rouges*, réussit à sauver sa ville sans trahir son serment.

Le 9 juillet 1386, à la bataille de Sempach, le chevalier d'Unterwald, *Arnold de Winkelried*, saisit dans ses bras vigoureux autant de lances autrichiennes qu'ils peuvent en contenir, et tombe mortellement blessé en faisant dans les rangs ennemis, une brèche par laquelle se précipitent les Confédérés. Le dévouement de ce noble héros assure la victoire.

La journée d'Arbédo (20 juin 1422) fut particulièrement riche en actions héroïques. On vit tomber en braves sur le champ de bataille le banneret *Puntiner* et le landamann *Jean Roth*, tous deux d'Uri. Le banneret de Zoug, *Pierre Kollin* et son fils *Jean* moururent en défendant la bannière de leur canton. Pourtant, la victoire resta aux Milanais.

Trois ans plus tard, en 1425, un audacieux Schwytzois, *Petermann Rysig*, tient tête avec 500 hommes aux 30 000 Italiens qui l'assiègent dans la petite ville de Domo d'Ossola. Sommé de se rendre, il répond fièrement : « On ne prend pas les Suisses avec des mots ».

La ville de Zurich fut sauvée, en 1443, par une femme héroïque, *Anna Ziegler*, qui eut la présence d'esprit de faire tomber la herse au moment où les Confédérés entraient dans la ville à la poursuite des Zurichois et des Autrichiens qu'ils venaient de battre près de l'hospice de St-Jacques sur la Sihl.

Avec une garnison de 1500 hommes, *Adrien de Bubenberg* tient tête à Morat, pendant plusieurs semaines, à une armée bourguignonne vingt fois plus nombreuse. Il repousse tous les assauts et écrit à Berne : « Attendez tranquillement les Confédérés. Nous nous défendrons tant que nous aurons une goutte de sang dans les veines. » Bien que sa situation fût très critique, il menaça de tuer le premier qui parlerait de se rendre. Il laissa ainsi aux Suisses le temps de réunir une armée assez puissante pour vaincre complètement les Bourguignons à Morat, le 22 juin 1476.

Deux ans après, à Giornico, le Lucernois *Frischans Theilig* s'immortalisa par son audace. Avec moins de 600 hommes, il défit une armée de 10 000 Italiens (28 décembre 1478).

En 1499, lors de la guerre de Souabe, le capitaine *Henri Wolleb* d'Uri trouva une mort glorieuse au combat de Frastenz. Il avait commandé à ses soldats de se coucher à terre pour échapper aux boulets de l'armée ennemie. Lui-même resta debout pour surveiller la manœuvre et fut coupé en deux par un boulet.

La même année, à Calven, le chef grison *Benoit Fontana*, mortellement blessé, encourageait ses soldats à l'assaut et refusait tout secours en disant : « Ne vous occupez pas de moi. Sauvez la patrie et vos ligues. »

Un général de l'armée autrichienne raconte un trait de courage et la présence d'esprit d'une jeune Suisse que les Confédérés avaient envoyée à Constance, porter un message à l'empereur Maximilien. « Que font tes compatriotes ? lui demanda un soldat. — Ils vous attendent, répondit la jeune fille. — Quel est

leur nombre ? — Assez grand pour pouvoir repousser vos attaques. Du reste, vous auriez pu les compter lors du combat qui eut lieu sous les murs de cette ville, mais la peur vous avait sans doute aveuglés. — Ont-ils des vivres ? — Ils ne pourraient vivre sans boire ni manger.

Irrité de ce fier langage, l'un des gardes tira son épée et menaça la Suisse de lui couper la tête.

« Si tu es si brave que de vouloir tuer une jeune fille sans défense, que ne vas-tu aux avant-postes te mesurer avec nos soldats. Tu trouveras certainement quelqu'un qui te tiendra tête. »

Peu après la bataille de Cappel, un combat eut lieu entre les protestants et les catholiques de la ville de Soleure (1533). Les catholiques, plus nombreux, refoulèrent leurs adversaires de l'autre côté de l'Aar et braquèrent un canon contre eux. Alors, risquant sa vie, l'avoyer *Wengi* se précipita devant la bouche du canon en s'écriant : « Si le sang de nos frères doit couler, que le mien coule le premier ». Cet acte de courage empêcha la guerre civile.

Il faudrait pouvoir ajouter à ces quelques noms ceux de tous les braves tombés à St-Jacques sur la Birse, en 1444, à Fraubrunnen, au Grauholz et à Stanz, en 1798. Il faudrait pouvoir y joindre également les noms de tous ceux qui, à quelle époque que ce soit, n'ont pas craint de se sacrifier pour le bien du pays.

La Patrie leur est reconnaissante de ce qu'ils ont fait pour elle, et l'on peut dire avec le poète :

« Aussi quand de tels morts sont couchés dans la tombe,  
Eu vain l'oubli, nuit sombre où va tout c' qui tombe.  
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons.  
Chaque jour, pour eux seuls, se levant plus fidèle,  
La gloire, aube toujours nouvelle,  
Fait briller leur mémoire et redore leurs noms !

C. S.

### DICTÉE

*Degré supérieur.*

#### Une éclipse.

La lune était splendide ; l'immense plaine formait comme un lac de lumière ; de suaves parfums s'exhaloient de la brousse. Très loin, on entendait les chacals hurler. Tout à coup, sur le bord du large disque lunaire, une ombre surgit. Pas trace, cependant, d'un nuage, d'une brume dans le ciel qui bombait glorieusement sa coupole démesurée, d'un bleu intense tournant au violet. L'ombre mystérieuse grandit, grandit de telle sorte que bientôt un demi-quartier de la lune se trouva comme rongé. Les indigènes considéraient avec surprise ce phénomène inouï, inattendu. L'ombre continuait, la lune, à présent aux trois quarts rongée, ne versait plus qu'une pâle lueur. Puis l'ombre se mit à décroître ; lentement, très lentement, elle se retirait, la partie lumineuse grandissant de minute en minute. Et à mesure le paysage reprenait forme et couleur ; on distinguait de nouveau le profil des montagnes, les vergers d'oliviers, les plantations de figuiers d'Inde, les larges espaces de vigne.

(A. B.)

D'après A. RIBAUX.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

SALUT  
CORDIAL  
à MM. les Instituteurs de la  
S. P. V.

**10<sup>0</sup>** AU COMPTANT  
sans aucune majoration  
**0<sup>0</sup>** sur nos prix chiffres connus.

**VÊTEMENTS**

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

**R. Spörri,** Opticien  
— Biel —

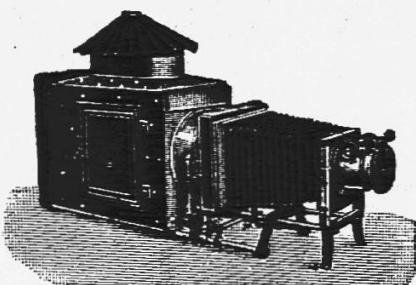
*recommande son stock permanent*

**D'APPAREILS DE PROJECTIONS**

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.



H 15 40 U

# ASSURANCE- VIEILLESSE

**Retraites à 55, 60 ou 65 ans  
avec subvention de l'Etat**

H 15189 L

Direction : Rue Haldimand, 20, LAUSANNE

**Vêtements confectionnés  
et sur mesure  
POUR DAMES ET MESSIEURS**

**J. RATHGERB-MOULIN**  
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Calegons. — Chemises.  
Draperie et Nouveautés pour Robes.  
Linoléums.  
Trousseaux complets.

## EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Systèmes  
brevetés.

# MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles  
déposés.

Ancienne Maison  
**A. MAUCHAIN**  
Jules RAPPA successeur  
GENÈVE

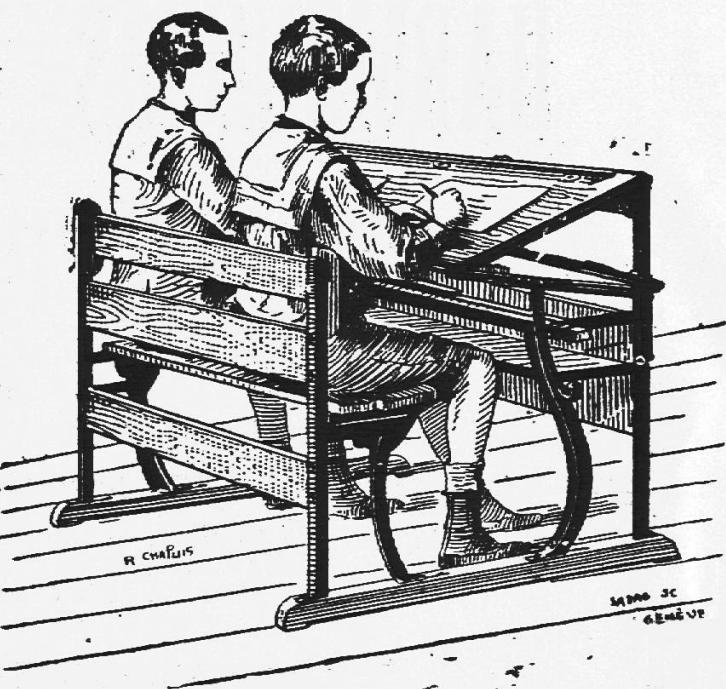
## Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893  
Paris 1889 Genève 1896  
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

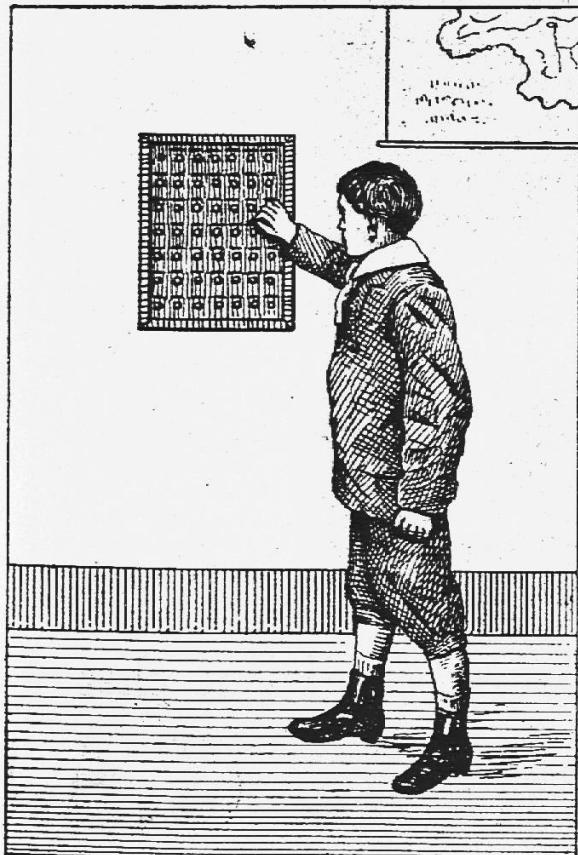
Attestations et prospectus à disposition.



## TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



## COFFRE-FORT-ÉPARGNE

### « FIX » brevet

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre, dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé  
aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen  
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

# HARMONIUMS PORTATIFS

## Modèle L'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

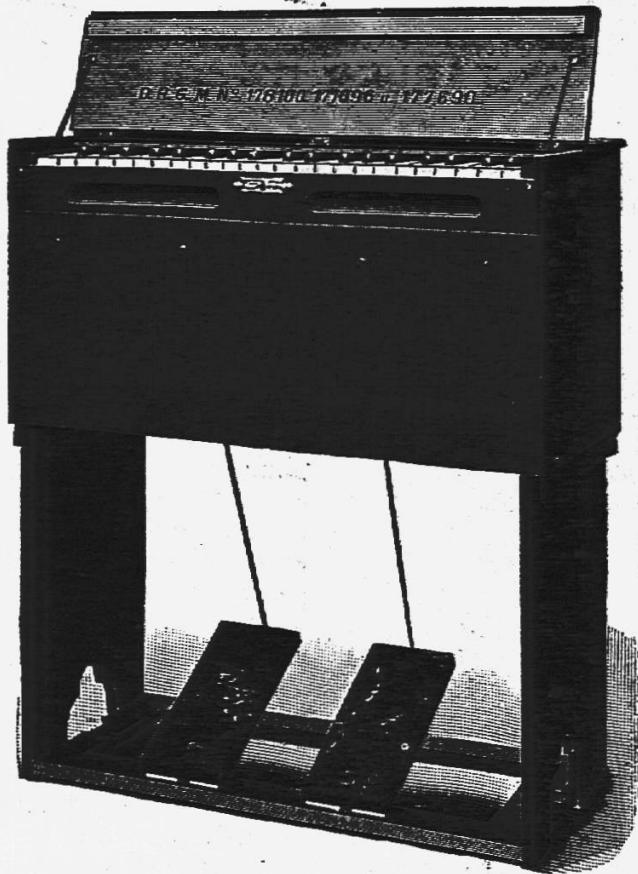
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.  
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'Orphéoniste est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez  
**FOETISCH FRÈRES (S.A.)**  
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVI<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 48.

LAUSANNE — 3 Décembre 1910.



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUFS ·)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**U. BRIOD**

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**CHARLES PERRET**

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

**VAUD :** H. Gailloz instituteur, Yverdon.

**JURA BERNOIS :** H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

**GENÈVE :** W. Rosier, conseiller d'Etat.

**NEUCHATEL :** L. Quartier instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

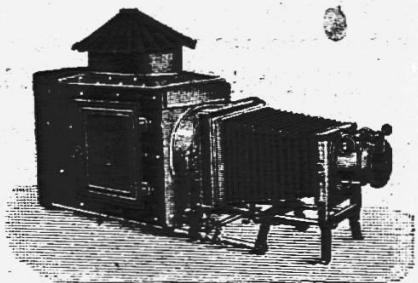
**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>e</sup>, LAUSANNE**



# R. Spörri, Opticien

— Biel —

recommande son stock permanent



## D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 45 40 U

## Association suisse des directeurs d'instituts

### BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Cherchent places : 1 institutrice de langue allemande ; 1 maître de dessin ; instituteurs de langue allemande, danoise ; une institutrice de langue anglaise et allemande, docteur phil.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zug.**

Afin d'introduire ma

## MACHINE à LAVER LE LINGE

**à Fr. 21.** — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — **Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

**PAUL - ALFRED GÖBEL, BASEL**

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

## EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

# LE ROMAN ROMAND

## Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but de cette collection.

### Dans le „Roman Romand“ paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de 60 centimes contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les N°s parus

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne — La Marquise N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouveilles. N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse. N° 4. **L. FAVRE.** Jean des Paniers. N° 5. **Aif. CERESOLE.** Le Journal de Jean-Louis. N° 6. **T. COMBE.** Le Mari de Jonquille.

Pour paraître en 1910 :

N° 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses



**60 cts.**

**Librairie PAYOT & Cie Lausanne**



HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions  
pour fabrication de montres.

# Bornand-Berthe

Lausanne  
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix: **argent** 12, 16, 25, 40 usqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1<sup>er</sup> titre garanti: couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

## RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

# PERRENOUD & C<sup>IE</sup>

Successeurs de **P. BAILLOD & Cie**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

## BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

## BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

## ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

## RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

## GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise  
10 % au corps enseignant.

